

BUREAU DU CONSEIL DE FONDATION

Communiqué du Bureau relatif aux séances des 13 octobre, 28 octobre et 3 novembre 2008

Depuis le dernier Conseil de Fondation du 29 septembre 2008, le Bureau s'est réuni à trois reprises, et a traité des points suivants :

Budget 2008

Les modifications apportées dans le cadre du budget 2008 ont été présentées aux membres du Bureau qui ont ainsi pris connaissance de la décision du Conseil d'Etat d'indexer les salaires 2008 de 0,9 %. Cette indexation, dont le coût sera pris en charge par l'Etat, a été calculée rétroactivement au 1er janvier et versée à l'ensemble du personnel avec les traitements d'octobre.

Le Bureau s'est également penché sur les incidences de la participation des communes aux traitements des animateurs pour l'encadrement des activités adultes. Cette répartition d'un montant plafonné à Fr. 100'000.-- génère des inégalités entre communes, certaines demandant à leur(s) Centre(s) de diminuer, voire de supprimer, ce type de prestations. Il est en outre souvent difficile de déterminer à quelle population s'adressent certaines activités comme les fêtes de quartier.

S'il s'agit d'une question d'interprétation à reprendre afin de se mettre d'accord sur les appellations et le sens des différentes manifestations, cette problématique soulève néanmoins un débat qui occupera les partenaires ces prochains mois : la nécessité de prioriser les prestations, certaines devant être renforcées, d'autres éventuellement abandonnées.

Projet de budget 2009

Le Bureau a également été informé que dans la perspective des changements envisagés au niveau du fonctionnement de la Fondation, le Département avait accepté de revoir les conditions d'octroi de subvention pour 2009, compte tenu du manco attendu.

La prise en charge d'une partie de ce manco a été envisagée par M. Beer mais devra faire l'objet d'un amendement au projet de budget 2009, un effort étant demandé parallèlement à la FASE et aux communes.

Contrat de prestations

Le contrat de prestations, signé au début du mois d'octobre, a fait l'objet d'ultimes modifications de forme. Ces amendements, qui n'ont aucune incidence sur le fond du contrat et son interprétation, ont été présentés au Bureau

Concernant les objectifs prioritaires de ce contrat et plus particulièrement le projet d'harmonisation scolaire, une demande formelle sera adressée au comité du GIAP afin qu'un groupe de travail, composé de membres du comité du GIAP et du Conseil de Fondation de la FASE soit instauré pour traiter des enjeux communs des deux institutions dans ce cadre.

Au niveau de l'assistance personnelle, un évaluateur externe a été mandaté afin d'apporter un certain nombre de constats et informations. Ces éléments seront repris ultérieurement par le Conseil afin de pouvoir se positionner par rapport au fonctionnement de cette unité.

Quant à la problématique des jeunes en rupture, des investigations de terrain seront menées en lien avec l'IES pour mieux connaître les pratiques existantes des lieux d'animation en matière d'insertion des jeunes, suite à la proposition conjointe des commissions Action-Centres et Action-TSHM.

A noter que le dispositif cantonal concernant les jeunes en rupture devrait pouvoir être concrétisé dans le courant 2009.

Enfin, dans le cadre de sa participation au Groupe de pilotage du REP, M. Dupanloup a entrepris une démarche afin que tous les Conseils d'établissement du REP ouvrent la possibilité à la FASE d'y être représentée via les Comités des Centres ou Jardins Robinson.



Audition de la FASE par la commission sociale de la Ville de Genève

MM. Dupanloup et Saillant ont été auditionnés par la commission sociale de la Ville de Genève chargée d'examiner la motion 808 «Eté 2008, pas d'enfants abandonnés dans la rue ! ».

La FASE était plus particulièrement concernée par les listes d'attente mises en place au niveau des Maisons de quartier durant l'été, les risques encourus par tout enfant laissé livré à lui-même et par le fait que la Ville possède des institutions susceptibles d'accueillir des enfants pendant l'été.

Lors de cette audition, MM. Dupanloup et Saillant ont apporté de nombreux éléments de réponse dont la liste des centres aérés actuellement organisés, les possibilités d'augmenter les capacités d'accueil par le biais de financements supplémentaires et autres données chiffrées notamment au niveau des coûts de fonctionnement.

Bilan, observations et conclusions suite aux séminaires de formation 2008

Le Bureau a reçu Mme Nadia Mayor, Coordinatrice FCLR, M. Mehdi Aouda, Intervenante externe en charge de l'animation du séminaire sur la méthodologie de projets et Mme Marie-Christine Klucker, Responsable du secteur formation et situations complexes, pour prendre connaissance du bilan que ceux-ci ont tiré au sujet de ce séminaire. Les divers éléments enregistrés à cette occasion seront repris lors d'une prochaine séance.

Forum « Partenaires » du 15 novembre 2008

Le Bureau a en outre œuvré à la mise au point de l'organisation du « Forum partenaires » qui s'est déroulé samedi 15 novembre et qui a réuni l'ensemble des délégués des partenaires de la FASE.

Avec l'aide du Professeur Peter Knoepfel, il a affiné le programme de cette journée en précisant notamment les thèmes des ateliers sur lesquels les participants seraient invités à se pencher.

Les membres du Bureau ont en outre cosigné une communication adressée, le 3 novembre, à tous les Présidents et membres des associations de Centres, aux collaborateurs de la Fondation ainsi qu'à l'ensemble des partenaires, concernant le fonctionnement de l'institution.

A cette occasion, a notamment été évoqué le projet de loi du Conseil d'Etat, modifiant la loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (J 6 11).

Audition de la délégation employeur au Groupe de négociation CCT

Le Bureau a récemment auditionné les membres de la délégation employeur au groupe de négociation CCT. Ceux-ci ont procédé à un point de situation sur les travaux en cours.

Au vu du nombre de séances déjà menées (17), le Bureau a admis qu'il serait préférable de figer les points sur lesquels un accord a pu être trouvé entre les parties, en attendant la fin de ce round de négociations.

Modification de la loi sur les stupéfiants

Soucieux que la Fondation ne crée pas de précédents en répercutant, auprès de ses collaborateurs, un encouragement à soutenir certaines initiatives ou projets - même si ceux-ci sont défendus par l'ensemble des partis politiques - les membres du Bureau ont préféré ne pas entrer en matière sur une démarche de cette sensibilisation auprès du personnel de la FASE quant à la modification de la loi sur les stupéfiants.

En revanche la FASE apparaîtra en tant qu'institution soutenant le projet de loi, aux côtés des nombreux autres organismes oeuvrant dans le domaine de la prévention contre la toxicomanie.